

2015-6668  
2016-02-16

**PRO®**  
**MAÏS EMPOISONNÉ**

APPÂT PRÉPARÉ À BASE DE STRYCHNINE POUR LA LUTTE  
CONTRE LES PIGEONS SAUVAGES NICHANT OU PERCHANT SUR  
LES BÂTIMENTS OU À UNE DISTANCE DE 100 MÈTRES OU MOINS DE CEUX-CI

À USAGE RESTREINT

N° D'HOMOLOGATION 14109 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : strychnine 0,4 %

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
ENTREPOSER LE PRODUIT SOUS CLÉ

CONTENU NET : 1 – 20 kg

Premier Tech Brighton Ltd.  
1 avenue Premier  
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

**USAGE RESTREINT: AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DES RESTRICTIONS :** Ce produit ne peut être vendu qu'aux exterminateurs, aux fermiers et aux personnes ayant reçu l'autorisation du gouvernement de participer à des programmes de lutte contre les parasites, où le vendeur garde un relevé des ventes, comprenant le nom, l'adresse et la signature de l'acheteur ainsi que la quantité des produits achetés.

**MODE D'EMPLOI :** Le PRO® MAÏS EMPOISONNÉ, en grains entiers, imprégnés de strychnine, ne doit pas être laissé sous la pluie ou la neige. Lorsque l'appât est placé dans une zone non protégée, prévoir des postes d'alimentation couverts.

**Pigeons:** Pour lutter contre le pigeon sauvage dans les exploitations agricoles, placer l'appât prêt à l'emploi PRO® MAÏS EMPOISONNÉ sur les bâtiments et aux alentours, là où les pigeons s'attroupent, ou dans des mangeoires d'oiseaux. Pendant toute la durée du programme de lutte antiparasitaire, il faut faire une tournée quotidienne des zones traitées pour les débarrasser des cadavres et des appâts répandus. Éliminer les cadavres, les appâts qui n'ont pas été consommés et ceux répandus en les incinérant ou en les enfouissant à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

Pour lutter contre le pigeon sauvage en milieu urbain, placer l'appât prêt à l'emploi PRO® MAÏS EMPOISONNÉ sur les bâtiments ou sur les corniches où s'attroupent les pigeons, à une hauteur minimale de 2 mètres (environ 6 pieds) du sol. Pendant toute la durée du programme de lutte antiparasitaire, il faut faire une tournée quotidienne des zones traitées pour les débarrasser des cadavres et des appâts répandus. Éliminer les cadavres, les appâts qui n'ont pas été consommés et ceux répandus en les incinérant ou en les enfouissant à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

**PRÉCAUTIONS : GARDER LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.** Conserver ce produit sous clé, hors de la portée des enfants. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ni les aliments pour les animaux. Les contenants vides et tous les fragments de grain doivent être incinérés ou enfouis à une bonne profondeur. Ce produit peut être mortel s'il est avalé. Ne pas appliquer ce produit d'une façon permettant que des personnes (notamment dans le cadre de leur travail), des animaux de compagnie ou d'autres animaux domestiques puissent entrer en contact avec lui. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières, un pantalon long et une chemise à manches longues lors du mélange, du chargement et de l'application de ce produit, pendant le nettoyage, et chaque fois que l'on manipule le produit. Les appâts devraient être placés dans des boîtes hermétiques ou bien dans des endroits inaccessibles aux enfants, de même qu'aux animaux familiers, sauvages et domestiques. Ce produit est toxique pour la faune. Les graines traitées exposées sur le sol présentent un danger pour les oiseaux et les autres animaux sauvages.

Enterrer les bêtes tuées ; ne pas les laisser là où des carnivores pourraient les trouver. Toxique pour toutes les formes de vie.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:** Ce produit est toxique pour la faune. Les grains traités exposés représentent un danger pour les oiseaux et autres animaux sauvages non ciblés. Tous les cadavres et les appâts non consommés doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur suffisante pour éviter que les charognards ne les déterrent. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie. **NE PAS EMPLOYER DANS LES SECTEURS OÙ LE FAUCON PÈLERIN NICHE OU CHASSE.**

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS D'INGESTION :** Obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes après l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire.

**ENTREPOSAGE DU PRODUITS NONUTILISÉ :** Emmagasiner dans son contenant d'origine où il conservera son efficacité. Il n'est pas affecté par la chaleur ni le froid.

**ÉLIMINATION :** Éliminer le contenant conformément aux exigences fixées par les autorités provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé, veuillez vous adresser à l'organisme de réglementation de votre province ou au fabricant.

**Élimination des cadavres (espèces ciblées et espèces non ciblées) :** Tous les cadavres doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )